

TITRE X

- FINALES FÉDÉRALES PAR CLASSEMENT -

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

X.101 - Conditions de participation

Les poussins ne peuvent pas participer.

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- échelon départemental ;
- échelon régional ;
- échelon national.

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

X.102 - Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

CHAPITRE 2 - ORGANISATION SPORTIVE

X.201 - Tableaux

Les finales fédérales par classement comportent huit tableaux :

DAMES

- tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).

MESSIEURS

- tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

X.202 - Échelon national

X.202.1 - Qualification des joueurs

Dans chaque tableau messieurs, les soixante-douze joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- les deux finalistes de l'échelon régional ;
- complétés à soixante-douze par les joueurs désignés par les ligues qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon régional ; le nombre est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés aux finales fédérales par classement dans la ligue pour la saison écoulée.

Dans chaque tableau dames, les trente-six joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- les deux finalistes de l'échelon régional,
- complétés à trente-six par les joueuses désignées par les ligues qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon régional ; le nombre est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagées aux finales fédérales par classement dans la ligue pour la saison écoulée.

X.202.2 - Déroulement sportif

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en conformité avec l'article I.302. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.4.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

X.203 - Échelon régional

Chaque ligue organise, à la date fixée par la commission sportive régionale, l'épreuve avec les joueurs qualifiés par l'échelon départemental.

Chaque comité départemental de la ligue doit être représenté dans chaque tableau.

L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national.

X.204 - Échelon départemental

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Spécificités départementales du Pas-de-Calais :

Le règlement ci-dessus est applicable aux Finales Départementales par Classement avec les précisions ci-dessous :

- ⊙ Le classement à prendre en compte pour les Finales Départementales par Classement est le dernier classement national officiel diffusé (janvier de la saison en cours)
- ⊙ L'épreuve se déroulant avec des balles BUTTERFLY G40+*** de couleur blanche, la tenue blanche est interdite.
- ⊙ La tenue sportive réglementaire est obligatoire dans l'aire de jeu.
- ⊙ Tous les participants sont tenus d'être présents ½ heure avant le début du tableau pour lequel ils se sont engagés.
- ⊙ Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois (exceptionnellement de quatre).
- ⊙ L'arbitrage est effectué :
 - en poule, par la joueuse et/ou le joueur libre ;
 - dans le tableau, par les personnes désignées par le Juge-Arbitre.
- ⊙ Les joueuses et joueurs éliminé(e)s ne peuvent quitter la compétition sans l'autorisation du Juge-Arbitre et sont tenu(e)s d'arbitrer au moins une fois après leur élimination.
- ⊙ Les joueuses ou joueurs inscrit(e)s et absent(e)s le jour de l'épreuve verra son club pénalisé d'une amende de 10 € sauf présentation d'un certificat médical.
- ⊙ Les 4 premiers de chaque tableau sont tenus de participer à la cérémonie protocolaire sous peine de sanction financière infligée au club.